

Délibération 4 /2020

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 24/09/2020 à 11 heures s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 23/09/2019, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 23/09/2020 et convoqué par lettre du 10/09/2020.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 3

Étaient présent(e)s :

Monsieur Denis BERTRAND
Madame Marie Laure MUGNIER
Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

Étaient absent(e)s :

Madame Aurélie MAILLOLS
Monsieur Fabrice VERDIER
Madame Dominique GIRON
Monsieur Pierre BOULDOIRE
Monsieur Sébastien DAVID

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
30 SEP. 2020
BUREAU DU COMPTABLE

OBJET : Élection du président du Syndicat mixte Autoroute Numérique A75

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

Vu l'article 6-1 des statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75

« *La désignation du Président*

Lors de la réunion d'installation, présidée par le délégué le plus âgé, le comité syndical désignera le Président.

Le Président est élu par le Comité Syndical, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue,

il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le mandat de Président est d'une durée de trois ans reconductible. »

Vu l'article 7.1 des statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75

« *Le bureau.*

7-1 : La désignation et la composition du bureau

Lors de la réunion d'installation, dès que le Président est élu, le comité syndical procède à l'installation des membres du bureau.

Le bureau est désigné pour une durée de trois ans et exerce ses fonctions jusqu'à la réunion du comité syndical procédant à son renouvellement.

Le bureau est composé :

- du Président,

- des sept autres délégués.

Les membres du bureau peuvent être reconduits dans leurs fonctions. »

Après enregistrement de la candidature de Monsieur Denis BERTRAND

Vu le vote à bulletin secret, sous la présidence de Monsieur Denis Bertrand, doyen d'âge, assisté de Madame Marie Laure MUGNIER secrétaire de séance,

Votants 3 Exprimés 3 Blancs 0

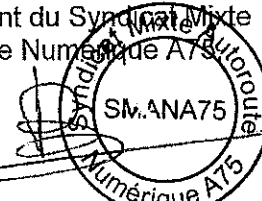
1) Monsieur Denis BERTRAND ayant obtenu 3 voix, est élu Président du Syndicat mixte autoroute numérique A75 au premier tour du scrutin

2) En conséquence le bureau est ainsi constitué

Président Monsieur Denis BERTRAND

Délégués Madame Marie Laure MUGNIER
Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU
Madame Aurélie MAILLOLS
Monsieur Fabrice VERDIER
Madame Dominique GIRON
Monsieur Pierre BOULDOIRE
Monsieur Sébastien DAVID

Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75



Monsieur Denis BERTRAND

RECUEIL LA COMPTABILITÉ
N° 174 102605

30 SEP. 2020

BUREAU DU COMPTABLE